

Document n° 51

RÉSOLUTION

Les défis démographiques dans l'espace francophone

Bruxelles (Belgique) | 8-12 juillet 2012

L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- AYANT examiné en Commission politique réunie à Yaoundé et Dakar en 2010, à Liège et Kinshasa, en 2011, à Lomé et à Bruxelles en 2012, le sujet multidimensionnel des défis démographiques du XXI^{ème} siècle caractérisés par :
- une explosion démographique sans précédent avec des variations significatives sur les diverses tranches d'âges, selon les continents,
 - un vieillissement de la population mondiale,
 - une concentration des populations dans les villes ;
- CONSTATANT des interactions inéluctables entre révolutions démographique, urbaine, grise et les autres composantes du développement ;
- CONSCIENTE que les dynamiques démographiques nouvelles ont un impact sur :
- la demande alimentaire, l'éducation, la formation, la santé, l'emploi, le logement, voire d'autres besoins sociaux entraînant une pression sur les ressources agricoles et halieutiques, les indicateurs de développement humain, les phénomènes de migration et sur l'environnement ;
 - la vie individuelle, familiale, nationale et internationale et du défi d'actions politiques et sociales auxquelles les sociétés sans exception devront nécessairement s'adapter ;
- RAPPELANT la résolution portant sur « la crise alimentaire et la vie chère » adoptée par l'APF réunie à Paris (France) lors de sa XXXV^e session du 3 au 6 juillet 2009 ;

SE RÉFÉRANT	à la résolution 65/182 de l'Assemblée générale de l'ONU portant sur le vieillissement et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), répondant à l'appel à une coopération internationale accrue pour leur mise en œuvre ;
RAPPELANT	que sont inscrits, depuis 2000, comme préalables à toute mission de l'OIF, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, visant à combattre l'extrême pauvreté et à engager l'ensemble de la Communauté internationale à œuvrer pour une justice mondiale et le respect des droits humains fondamentaux;
CONSTATANT	qu'en dépit des efforts déployés et des progrès probants globalement enregistrés, l'atteinte de ces objectifs reste encore hors de portée de beaucoup de régions ; les crises que le monde subit risquant de surcroît, de compromettre tout ce qui reste à accomplir ;
PROPOSE	aux autres commissions de l'APF, vu la transversalité du sujet, d'approfondir l'une ou l'autre composante de ces défis démographiques, en relation avec leurs attributions respectives ;
AFFIRME	notre volonté de transformer ces défis en opportunités pour mettre en place une société ouverte à tous, à tous les âges, respectant le droit de vivre dans la dignité tant en milieu urbain que rural, facilitant la participation de tous aux processus de décision, prévenant la discrimination et l'exclusion sociale ;
S'ENGAGE	à intégrer ces mutations et leurs conséquences dans le cadre de nos coopérations interparlementaires : l'échange de données et de bonnes pratiques faisant partie intégrante des critères d'évaluation de la réalité démocratique des parlements, déterminés en collaboration avec le PNUD ;
SALUE	toutes les actions menées par l'OIF et les différents acteurs de la Francophonie en matière de développement et de prévention de la pauvreté car on ne réduira les effets délétères des mutations démographiques qu'en s'attaquant en priorité à la pauvreté elle-même et à ses composantes ;
ENCOURAGE	les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de la Francophonie ainsi que tous les acteurs concernés, à mettre en œuvre des politiques différenciées et volontaristes, intégrant les défis démographiques parmi les questions de développement et de stratégies de lutte contre la pauvreté;

INVITE

les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de la Francophonie à renforcer les mesures qu'ils prennent pour :

- Assurer le développement durable de nos sociétés en prenant en considération les impacts des défis démographiques du 21^{ème} siècle sur l'environnement ;
- Améliorer la qualité de vie, l'autonomie des citoyens et consolider la solidarité entre les générations, mettre en œuvre des politiques d'aménagement du travail visant à parvenir à un équilibre entre les divers groupes d'âge et entre les sexes ;
- Combattre la concentration urbaine excessive et promouvoir le polycentrisme par un aménagement du territoire intégrant une configuration du développement économique spatialement équilibrée, de nature à réduire les disparités existantes ;
- Permettre à chaque âge de la vie, l'accès aux soins, à l'éducation ;
- Assurer une gestion saine des finances publiques pour prévoir les conséquences des mutations démographiques en cours.

INVITE

le Secrétaire général parlementaire de l'APF à transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'OIF.